

# G.I.R. MARALPIN

GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN  
Secrétariat 49 avenue Cernuschi - 06500 MENTON - Tél/Fax (33) 93353517

## BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 4 JANVIER 1997

### ÉDITORIAL

En souhaitant qu'il en soit également de même pour chacun de nous tous, le Bureau du GIR a le plaisir d'ouvrir cette première année nouvelle de notre association sur d'excellents prémices. Notre admission au sein de CIPRA-France, ainsi que nos propositions au Congrès des Alpes et à la dernière conférence annuelle de la CIPRA, ont débouché sur la création d'une coordination internationale d'actions transfrontalières spécifiques à l'espace maralpin, coordination dont le cadre et le programme ont été définis lors de la réunion de concertation qui s'est déroulée sous le patronage de la CIPRA, à Lyon le 14 décembre dernier, et dont un compte rendu est donné en page 2 du présent bulletin.

S'ensuivra sans retard une réunion de travail régionale prévue à Cuneo, dès avant la fin du mois de janvier, avec les représentants des associations de vallée (Roya, Stura, Tinée et Vermegnana), ceux des deux clubs alpins et ceux des coordonnateurs régionaux (GIR et, probablement, Legambiente), aux fins de préparer une communication commune à présenter au Congrès international sur le trafic de transit organisé par Transitforum Austria, à Innsbruck les 21 et 22 février prochains.

S'annoncent également des projets impliquant travaux dirigés, études et recherches, sous l'égide de la CIPRA, mais aussi à la demande d'instances institutionnelles. Notre bureau oeuvre à leur formulation avec l'aide des participants à nos réunions de travail, et espère être en mesure d'annoncer leur concrétisation dès le prochain numéro de ce bulletin.

Rappelons que ces réunions de travail se dérouleront désormais à fréquence mensuelle, *les seconds mardis de chaque mois*, et que chacun des destinataires de ce bulletin est cordialement invité à y participer.

**Le Bureau**

### **COTISATIONS**

Le fonctionnement de l'association entraîne des frais importants qui ne peuvent plus être couverts par le seul secrétariat.

Aussi, est-il fait appel à nos membres actifs, à nos membres associés, et à d'éventuels membres bienfaiteurs, pour qu'ils adressent d'urgence au secrétariat un chèque, libellé à l'ordre du GIR Maralpin, de 200 francs (ou de montant supérieur).

## INFORMATIONS SUR "MÉTROPOLE AZURÉENNE" (SUITE)

### Prochaines réunions annoncées

- Enseignement supérieur, recherche et hautes technologies (dernière réunion de travail)  
Mardi 7 janvier 1997 à 15 heures, à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Parc Valrose, Grand Château, 1er étage, Salle des Actes
- Economie, emploi, entreprises, insertion (dernière réunion de travail)  
Mercredi 8 janvier 1977 à 17 heures, au CERAM - Sophia-Antipolis, petit amphithéâtre - Ceram 1
- Environnement, espaces naturels, agriculture, montagne (dernière réunion de travail)
- Jeudi 16 janvier 1977, à 16 h, au Conseil Général, salle des Services généraux, bâtiment Estérel

### PARTICIPATION DU GIR

Le secrétariat du GIR tient à la disposition de ceux de nos adhérents qui le souhaitent, l'ensemble des comptes-rendus et textes des communications qui lui ont été aimablement transmis par les organisateurs. Il appelle l'attention de nos adhérents sur l'intérêt de ces commissions et l'importance d'y participer. Il leur précise toutefois que, pour certaines de ces réunions, les interventions orales doivent être sollicitées préalablement, par écrit et par son entremise, auprès des Présidents de commission, sur des formulaires qu'il tient également à leur disposition.

### INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

### PROCHAINE REUNION

**Mardi 14 Janvier 1997**

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis  
7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal

Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au dernier étage  
de 18 heures à 20 heures

A l'ordre du jour de cette réunion de travail :

- mise au point du projet de préétude sur les aspects institutionnels, financiers et techniques de la reconstruction du tunnel routier du Col de Tende (projet de recherche proposé par le Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique Local Transfrontalier) ;
- mise en place des dispositions nécessaires au pilotage, sous l'égide de la CIPRA, de l'opération d'insertion de communes maralpines italiennes et françaises dans le réseau "Alliance dans les Alpes" [cf. 5, action (b), page 2 du présent bulletin] ;
- contributions du GIR aux travaux des commissions de "Métropole Azurée".

# LE GIR ET LA COORDINATION INTERNATIONALE D' ACTIONS TRANSFRONTALIÈRES POUR LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DU MERCANTOUR

## LA RÉUNION DE CONCERTATION DE LYON ( 14 décembre 1996 )

### 1. Cadre de la rencontre

Cette rencontre fait suite à un appel du GIR Maralpin à l'aide internationale et à la coopération transfrontalière auprès de CIPRA-International pour le respect de la Convention alpine et la remise en question du projet franco-italien de percée autoroutière sous le massif du Mercantour. Cet appel, formulé lors de la Conférence annuelle de la CIPRA (octobre 1996), comportait une série de propositions d'actions au nombre desquelles l'organisation d'une rencontre bilatérale entre CIPRA-France et CIPRA-Italie.

La réunion, organisée à l'initiative de CIPRA-France, sous le patronage de CIPRA-International et en collaboration avec les Amis de la nature-France (UTAN), avait pour objectif de permettre aux représentants des principaux acteurs internationaux, nationaux et régionaux de se concerter sur les possibilités et les modalités d'une action coordonnée. Avaient été invités à cette réunion, les représentants de CIPRA-International, CIPRA-Italie, Internationale des amis de la nature, Amis de la nature France et Italie, Club arc alpin et Club alpin français, FNAUT, et, comme représentants régionaux, ceux de Legambiente Piemonte et du GIR Maralpin (représenté par son secrétaire).

### 2. Stratégie

Les participants sont convenus de mener en commun une action orientée selon deux axes :

- l'analyse des besoins de transport, la valorisation des infrastructures existantes, et, si nécessaire, la recommandation de solutions soutenables,
- la promotion de formes de développement durable spécifiques aux Alpes méridionales et maritimes.

Le secteur concerné par cette action, lequel sera, pour des raisons d'efficacité, restreint au massif du Mercantour et à son pourtour immédiat (limité au nord par le Col de Larche-La Maddalena, à l'est par le Colle di Nava, et, à l'extrême ouest, par la Vallée de la Durance).

### 3. Moyens offerts par les organisations non gouvernementales (ONGs)

#### **(a) Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA)**

Rappelons que la CIPRA, ONG faîtière alpine, a un statut d'observateur permanent pour tout ce qui touche la Convention alpine dont elle a été l'initiatrice. La CIPRA possède le même statut auprès du Conseil de l'Europe. Rappelons également que le GIR Maralpin a été admis au sein de CIPRA-France, au rang duquel figurent notamment les Parcs nationaux alpins français (dont celui du Mercantour), les Amis de la Nature et le Club Alpin Français [cf. Bulletin n°3].

Les programmes de la CIPRA dont les actions "Mercantour" seraient justiciables sont :

- le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention alpine [lancement fin 1996],
- le Programme "Alliance dans les Alpes" (réseau de communes) [dont la tranche pilote, ouverte à une trentaine de communes, a été initiée au début 1996 et doit s'achever le 30 juin 1997].

#### **(b) Internationale des amis de la nature (IAN)**

L'IAN représente environ 600 000 adhérents réunis sous l'égide de leurs fédérations nationales respectives. A l'occasion du Congrès des Alpes qu'elle a organisé en septembre 1996 à Sévrier (Savoie), l'IAN a présenté :

- le "Livre vert relatif aux Alpes" (réalisé avec le soutien financier de la Commission des Communautés Européennes),
- Les premiers résultats de sa campagne 1995-1996 "Paysages de l'année - Les Alpes", campagne qui réservera une place particulière au Mercantour.

#### **(c) Le Club arc alpin**

Cette fédération des clubs alpins de l'arc alpin, de création récente et dont le Président du CAF est Vice-président, s'est fixé la protection des Alpes comme l'un de ses objectifs principaux.

### 4. Les initiatives transfrontalières

#### **(a) Le GIR Maralpin**

Notre Groupe, qui s'est défini un rôle de société savante ouverte à nos voisins, commence à bénéficier des contributions d'experts italiens et suisses.

#### **(b) Concertation entre associations des vallées de la Stura et de la Tinée**

A l'occasion d'une première rencontre organisée le 28 septembre à Demonte (Province de Cuneo), les deux associations :

- Association des opposants au tunnel du Mercantour (Vallée de la Tinée - France),
- Associazione di salvaguarda di Valle Stura (Italie),

ont adressé en commun au Parlement Européen, à la Commission Européenne et aux ministères en charge de l'environnement et des transports de France et d'Italie, un appel urgent pour le renoncement au percement du tunnel routier sous le Mercantour.

#### **(c) Concertation entre les sections régionales des clubs alpins français (CAF) et italien (CAI)**

En prélude à une future coopération, les sections de la Côte d'Azur du CAF ont présent, le 23 octobre 1996 à Fossano (Cuneo), aux délégués des 13 sections du CAI de la Province de Cuneo, leur position (identique à celle du CAF national) sur la problématique Mercantour.

### 5. Un programme d'actions

Les participants ont retenu l'esprit des propositions du GIR Maralpin

- formulées le 20.09.96 au Congrès des Alpes et entérinées par l'Assemblée générale de l'Internationale des Amis de la Nature,
- formulées le 12.10.96 à la Conférence annuelle de la CIPRA et soumises à la Présidence de la CIPRA le 14.10.96 [cf. Bulletin n°3].

Ces propositions, réajustées à la lumière des derniers échanges de vues, sont présentées ci-après.

#### **Action (a) - Annonce d'une coordination internationale contre le projet et déclaration d'intentions**

Annonce solennelle, d'une part, de la position des organisations non gouvernementales CIPRA-International, IAN, Club Arc Alpin, sur le "projet Mercantour" considéré comme un défi à la Convention Alpine, et, d'autre part, de leur décision commune de faire du Mercantour un site privilégié pour la mise en application de cette Convention [cf. 3 (a)] et des recommandations du "Livre vert relatif aux Alpes" [cf. 3 (b)].

#### **Action (b) - Lancement d'une opération d'insertion d'au moins une commune de chacune des vallées de la Stura et de la Tinée dans le Réseau "Alliance dans les Alpes"**

Cette opération consisterait, en premier lieu, à préparer des dossiers de sensibilisation à soumettre aux municipalités de la Stura et de la Tinée. Du fait de la brièveté du délai subsistant avant l'achèvement de la phase 1 du programme, les animateurs de l'opération (jeunes chercheurs universitaires encadrés par leurs enseignants) auraient également pour tâche de guider et d'assister les agents communaux chargés de procéder aux analyses de situation et d'élaborer les projets des communes impliquées.

#### **Action (c) - Programmation, au printemps 1998, d'un séminaire régional sur le développement soutenable des Alpes méridionales**

Ce séminaire, qui devrait bénéficier des patronages et de l'assistance de CIPRA-International et de l'Internationale des amis de la nature, se déroulera sur le site du Mercantour et, plus précisément, sur les territoires et avec la participation des communes impliquées dans le réseau "Alliance dans les Alpes". Aux fins de motivation et de sensibilisation des responsables communaux, ces derniers seraient invités par CIPRA-International à présenter, en automne 1997, l'état d'avancement du projet à la Conférence annuelle 1997 de la CIPRA, conférence précisément consacrée au programme "Alliance".

#### **Action (d) - Implication des mouvements associatifs régionaux et du public dans la défense et la protection des sites du Mercantour**

Cette implication pourrait se concrétiser, par exemple à l'occasion de journées régionales, nationales ou internationales de l'environnement, sous la forme de journées-découverte, de randonnées et de rallyes transfrontaliers.